

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
15'	Accueil, rangement des sacs, passage aux toilettes. Présentation du Haras et introduction au thème de la demi-journée.	Médiateur - Enseignant	Cour d'honneur
30'	Objectif : rencontrer un premier professionnel. Présentation du métier (parcours/compétences...) et démonstration. Échange sous forme de questions/réponses.	Intervenant - Enseignant	Parc du Haras
30'	Objectif : rencontrer un deuxième professionnel. Présentation du métier (parcours/compétences...) et démonstration. Échange sous forme de questions/réponses.	Intervenant - Enseignant	Parc du Haras
30'	Objectif : rencontrer un troisième professionnel. Présentation du métier (parcours/compétences...) et démonstration. Échange sous forme de questions/réponses.	Intervenant - Enseignant	Parc du Haras
15'	Bilan de l'activité. Passage aux toilettes, départ.	Médiateur - Enseignant	Cour d'honneur

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
 Tarif : 3,5 € par élève
 Intervenants : professionnels du monde équin

Vous pouvez consulter les ressources téléchargeables dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Avant l'activité, s'assurer qu'aucun enfant n'est allergique aux poils de chevaux et à la poussière (foin, paille...).
- Prévoir une tenue adaptée: séquences à l'extérieur (chaussures fermées et vêtements en fonction de la météo).
- Le déroulement de l'activité peut évoluer en fonction de la disponibilité des chevaux et des professionnels.

RENDEZ-VOUS

Haras de la Vendée
 120 Boulevard des Etats-Unis
 85000 LA ROCHE-SUR-YON



PROGRAMMES SCOLAIRES

D'après les BOEN en vigueur

PARCOURS AVENIR

Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel (MEP)

Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative
 Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	6 accompagnateurs dont l'enseignant	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	2 accompagnateurs dont l'enseignant	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

Rester attentif à la circulation des chevaux.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

PENSEZ-Y

Certaines activités se déroulent en extérieur. **Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à l'activité et la météo.**

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.